

Recherches sociographiques



Monique FRAPPIER, *L'autonomie financière de nos aînés et ses enjeux pour la société québécoise: un point de vue*

Marc-André Delisle

Volume 34, numéro 2, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056789ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056789ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Delisle, M.-A. (1993). Compte rendu de [Monique FRAPPIER, *L'autonomie financière de nos aînés et ses enjeux pour la société québécoise: un point de vue*]. *Recherches sociographiques*, 34(2), 372–373. <https://doi.org/10.7202/056789ar>

effort pour améliorer la qualité graphique de ses travaux qui ont une certaine envergure. Il est possible de faire mieux à moindre coût, à condition de s'en donner la peine.

Simon LANGLOIS

*Département de sociologie,
Université Laval et
Institut québécois de recherche sur la culture.*

Monique FRAPPIER, *L'autonomie financière de nos aînés et ses enjeux pour la société québécoise: un point de vue*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 54 p.

Étrange coïncidence. En 1991, trois études sont parues sur la situation financière des personnes âgées du Québec: celle de Denis FUGÈRE *Le revenu des personnes âgées au Québec*, Québec, Régie des rentes du Québec; celle de Hervé GAUTHIER et Louis DUCHESNE, *Le vieillissement démographique et les personnes âgées au Québec* (chapitre 7, «Le revenu, le patrimoine et l'équipement des ménages»), Québec, Les Publications du Québec; et celle de Monique Frappier dont il sera question ici. Les auteurs des trois études ont utilisé l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada et diverses autres sources dont les fichiers de microdonnées des recensements canadiens. D'où la convergence des résultats malgré quelques divergences dues à la diversité des autres sources et aux types d'analyses secondaires effectuées. Gauthier et Duchesne se sont intéressés aux revenus et à l'avoir des aînés de la société sans aborder directement la question de la pauvreté, sujet davantage traité par les deux autres auteurs. Fugère décrit sommairement les caractéristiques des Québécoises et Québécois de 65 ans et plus puis, systématiquement, leurs sources de revenu et parle enfin de la pauvreté dans ce groupe d'âge. Quant à Monique Frappier, elle reprend les conclusions de l'étude de Fugère et les met en rapport avec l'activité professionnelle des gens âgés pour dégager des perspectives d'avenir. C'est d'ailleurs ce qui fait l'originalité de sa démarche.

Ce texte comprend cinq sections incluant l'introduction. L'auteure évoque d'abord les dimensions économiques du vieillissement de la population québécoise: transformation de la pyramide des âges, coûts sociaux, mondialisation des marchés, changements technologiques, etc. Dans la section suivante, elle parle des sources de revenu des personnes âgées du Québec. Elle mentionne notamment que l'importance des revenus de placement s'accroît avec l'âge quoique la moitié des particuliers de 65 ans et plus n'en aient pas. Par ailleurs, les personnes de 75 ans et plus doivent davantage compter sur ce type de revenus que les aînés plus jeunes parce qu'elles ne peuvent profiter autant que ces derniers du Régime de rentes du Québec. Par la suite, elle signale la baisse graduelle des revenus d'emploi due à la diminution de la participation à la main-d'œuvre. Elle rappelle également que les 45 ans et plus ont un taux de chômage inférieur aux 15-34 ans, mais que les premiers restent plus longtemps sans travail que le reste de la population active. Enfin, elle traite de la situation des travailleurs

âgés et de la retraite hâtive qu'aurait facilitée l'abaissement à 60 ans de l'âge minimal requis pour avoir droit à une rente de la Régie des rentes du Québec.

Dans la section 3, elle compare la situation financière des hommes et des femmes et montre que les femmes —particulièrement celles qui vivent seules— sont très défavorisées par rapport aux hommes. Ces derniers sont demeurés plus longtemps sur le marché du travail et vivent majoritairement en couple. Elle compare aussi la situation professionnelle des travailleurs âgés à celle de leurs homologues féminines et constate que la participation à la main-d'œuvre des hommes de 45 ans et plus a diminué considérablement depuis une vingtaine d'années, alors que celle des femmes de cet âge a eu tendance à augmenter.

Dans la section 4 de son document, l'auteure examine plus en détail les revenus des aînés à la lumière de leur situation familiale. Elle rappelle que le fait de vivre avec d'autres permet des économies d'échelle et d'atteindre un niveau de vie plus élevé. Cela favorise encore une fois les hommes. Dans la section suivante, elle note que les femmes âgées seules sont plus pauvres que l'ensemble des aînés. Dès lors, pourquoi les femmes âgées non mariées ne se regroupent-elles pas dans des résidences communes? L'auteure ne pose pas cette question qui vient naturellement à l'esprit de qui lit ses analyses. Dans cette même section, elle montre aussi que la pauvreté s'est accrue chez les gens de 50 à 64 ans entre 1973 et 1988. Cette tendance lui semble inquiétante pour l'avenir à cause du vieillissement de la population. D'ailleurs, elle conclut son exposé de la façon suivante:

Par conséquent, si l'on ne parvient pas à conserver sur le marché du travail les travailleurs aînés actuels (de 50 à 64 ans), par la réadaptation, la formation, l'emploi partagé, etc., combien il sera encore plus malaisé d'absorber les futurs travailleurs aînés (*i.e.* les *baby boomers* actuels) qui, progressivement, viendront les remplacer sur le marché. Il ne faudrait surtout pas que ces *baby boomers* vieillissants subissent encore une réduction de leur vie active, à la fin de leur période normale d'activité. Car alors les programmes gouvernementaux pourraient difficilement y faire face.

L'étude de Monique Frappier apporte peu de nouvelles données; elle rappelle les éléments fondamentaux de la question de l'autonomie financière chez les personnes âgées. Par contre, elle montre que le problème concerne la société québécoise tout entière, pas seulement ses aînés. C'est la principale contribution de cet ouvrage.

Marc-André DELISLE

*Centre de recherche sur les services communautaires,
Université Laval.*

Line CORRIVEAU, *Les accidents du travail*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1991, 221p.

Pour bénéficier du régime d'indemnisation à la suite de lésions professionnelles prévu à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.A.T.M.P.) (L.R.Q., c. A-3.001) entrée en vigueur le 19 août 1985, une personne doit avoir subi un accident du travail ou avoir souffert d'une maladie professionnelle. Le volume de Line Corriveau cerne la notion d'accident du travail qui constitue l'une des deux pierres angulaires de ce régime.